



Arrêté n°D425338AT

**Portant sur une restriction de circulation sur la
RD n° D40**

ADMIN2

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE ET MOSELLE,

VU le code de la route ;

VU le code général des collectivités territoriales notamment les articles L 3221-3 et L 3221-4 ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 et tous ses modificatifs sur la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8ème partie - signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel modifié ;

SUR la demande de l'entreprise ENVIRONNEMENT PLUS en date du 04/11/2025 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la sécurité des usagers et des intervenants à l'occasion de travaux d'abattage sur la RD n° D40 du PR 19+760 au PR 20+760, sur le territoire des communes de Atton et Loisy, pour le compte de VNF ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Général des Services départementaux ;

ARRETE

Article 1 - Du 12 novembre 2025 au 21 novembre 2025 de 08H00 à 17H00 la circulation s'établit comme suit sur la RD n° D40 du PR 19+760 au PR 20+760, au droit du chantier d'une longueur maximale de 150 m :

- limitation de vitesse à 50 km/h,
- dépassement interdit,
- chaussée rétrécie,
- alternat de circulation effectué ponctuellement au moyen de piquets K10, avec possibilité d'interruption momentanée de la circulation d'une courte durée au moment de la chute de l'arbre.

Article 2 - La signalisation réglementaire sera fournie, posée, entretenue et déposée à la charge de l'intervenant sous la responsabilité du Maître d'Ouvrage des travaux.

Article 3 - Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté :

- Monsieur le Directeur Général des Services départementaux,
- Monsieur le Colonel commandant le groupement de Gendarmerie de Meurthe et Moselle,

Et adressé en copie à :

- Madame et Monsieur les Maires des communes de Atton et Loisy,
- Monsieur le Directeur du SDIS de Meurthe et Moselle,
- Monsieur le Général commandant la RMD Nord-Est.

NANCY, le 12 novembre 2025

**LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE**
Pour la Présidente du Conseil Départemental,
Le Directeur Infrastructures et Mobilité